

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le 20/10/2020

Bascl  
L'avis

ID : 034-253400659-20201013-DEL20101305B-DE

SIAE des communes du BAS-LANGUEDOC

# RAPPORT D'ACTIVITE DU SIAE DES COMMUNES DU BAS LANGUEDOC



*Service de l'Adduction d'eau potable*



**Exercice  
2019**

SIAE des communes  
du Bas Languedoc  
2, Chemin de l'Infirmierie – BP15  
34 340 MARSEILLAN

Document établi  
juillet 2020  
selon l'article L.5211-39  
du CGCT

# 1. CONTEXTE

Le présent rapport, au vu des dispositions relatives au fonctionnement des EPCI, notamment en ce qui concerne la démocratisation et la transparence (Art. L5211-39 du CGCT), a pour objet de retracer l'activité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC pour l'année **2019**.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas-Languedoc regroupe deux catégories de communes :

• La première catégorie, dénommée les **RURAUX**, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

- BOUZIGUES, GIGEAN, LOUPIAN, MARSEILLAN, MIREVAL, MONTBAZIN, POUSSAN, VIC-LA-GARDIOLE, VILLEVEYRAC
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les communes
  - MONTAGNAC
  - PINET
  - VIAS
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes
  - COURNONSEC
  - COURNONTERRAL
  - FABREGUES
  - LAVERUNE
  - MURVIEL-LES-MONTPPELLIER
  - PIGNAN
  - SAINT-GEORGES-D'ORQUES
  - SAINT-JEAN-DE-VEDAS
  - SAUSSAN

• La deuxième catégorie, dénommée les **URBAINS**, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :

- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la commune
  - AGDE
- SETE
- MEZE
- Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX

## 2. INDICATEURS FINANCIERS

### 2.1. Indicateurs financiers généraux

#### 2.1.1. Recettes d'exploitation

En 2019, la recette d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable est de **5 438 336 €€**.

Pour la partie exploitante, cette recette s'élève à **10 353 302 €**.

#### 2.1.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019
Encours de la dette	31 920 176,17 €
Annuité	2 987 112,78 €
Flux de trésorerie	5 169 386,00 €
Ratio d'endettement (année)	6,17
Population desservie permanente (200 000)	159,60 €
Population desservie estivale (500 000)	63,84 €

### 2.2. Prix de l'eau

#### 2.2.1. Le prix de l'eau Ruraux

##### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2019	2020
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	39,6900	40,6500
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,6726	0,6889
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,8864	0,9079
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	37,6500	37,6500
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,3171	0,3171
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,7113	0,7113
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,08	0,09
	Contre Valeur pollution	0,27	0,27
TVA [%]		5,5	5,5

## Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	2019	2020	
		Facture 120 m <sup>3</sup>	Prix au m <sup>3</sup>
Exploitant	120,40 €	123,32 €	1,03 €
Collectivité	75,70 €	75,70 €	0,63 €
<b>Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP</b>	<b>196,10 €</b>	<b>199,02 €</b>	<b>1,66 €</b>
Agence de l'eau prélèvement	9,60 €	9,60 €	0,08 €
Redevance pollution	32,40 €	32,40 €	0,27 €
<b>Sous Total HT</b>	<b>238,10 €</b>	<b>241,02 €</b>	<b>2,01 €</b>
TVA	13,10 €	13,26 €	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>251,20 €</b>	<b>254,28 €</b>	<b>2,12 €</b>

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC :	2,09 €	2,12 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,63 €	1,66 €

## 2.2.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS

### Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture

		AGDE	SETE	SIAEP F/B	MEZE
Volume Souscrit en m3/J		36 800	19 500	16 300	4 000
Participation des Urbains au budget du Syndicat / à leur volume de pointe souscrit	Aux emprunts	703 720,38 €	372 833,54 €	311 671,03 €	76 394,55 €
	Frais de gestion	167 204,21 €	88 585,38 €	74 053,15 €	18 151,37 €
	<i>Total participation</i>	870 924,59 €	461 418,92 €	385 724,18 €	94 545,92 €
m3 facturés		5 292 277	2 590 524	3 376 424	872 263
Coût du m3		0,1646 €	0,1781 €	0,1142 €	0,1084 €
Surtaxe SBL		0,0586 €			
Coût du m3 part SBL		0,2232 €	0,2367 €	0,1728 €	0,1670 €
Surtaxe SUEZ		0,3050 €			
Coût du m3 (SBL – SUEZ)		0,5282 €	0,5417 €	0,4778 €	0,4720 €
Agence de l'Eau		0,0900 €			
Coût du m3 HT		0,6182 €	0,6317 €	0,5678 €	0,5620 €
TVA 5,5%		0,0340 €	0,0347 €	0,0312 €	0,0309 €
Coût du m3 TTC		0,6522 €	0,6665 €	0,5991 €	0,5929 €

## 3. INDICATEURS TECHNIQUES

### 3.1. Ressources propres

Ouvrage	Débit nominal m <sup>3</sup> /h	2016 m <sup>3</sup>	2017 m <sup>3</sup>	2018 m <sup>3</sup>	2019 m <sup>3</sup>
Puits FLORENSAC	4 800	17 729 179	18 470 851	17 236 350	18 378 299
La Lauzette Saint Jean de Védas	450	48 626	25 982	-	-
Forage de Vias	160	-	456 802	413 981	389 763
Forage du Boulidou	180	243 107	251 220	513 241	317 512
Forage de l'Olivet	300	15 008	-	-	195 328
Forage de Pinet	50	72 374	43 950	51 135	54 449
Forage de Montagnac - plaine	100	301 526	301 613	259 687	271 889
Forage de Montagnac - Belluguettes	20	195	-	-	-
<b>Total des prélèvements [m<sup>3</sup>]</b>		<b>18 410 015</b>	<b>19 550 418</b>	<b>18 474 394</b>	<b>19 607 240</b>

### 3.2. Production, Distribution

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2016	2017	2018	2019
Volume produit	18 410 015	19 550 418	18 474 394	19 607 240
Volume importé	-	-	-	-
Volume Fabrègues	1 643 024	1 855 167	1 578 751	1 941 471
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>20 053 039</b>	<b>21 405 585</b>	<b>20 053 145</b>	<b>21 548 711</b>
Ventes en Gros (urbains)	11 065 604	11 767 421	10 765 055	12 132 012
Volumes vendus aux abonnés (ruraux)	5 626 517	5 813 258	5 970 905	6 078 116
<b>Volume total vendu</b>	<b>16 692 121</b>	<b>17 580 679</b>	<b>16 735 960</b>	<b>18 210 128</b>
Volumes non facturés	3 360 918	3 824 906	3 317 185	3 338 583

La consommation moyenne en m<sup>3</sup> par abonnement et par an est de :

112

114

116



### 3.3. Abonnés

Clients	2016	2017	2018	2019
Nombre total clients	42 568	45 497	46 616	47 320

#### 3.3.1. Répartition des abonnés par commune

	Clients	Prime fixe
Bouzigues	1 091	1 103
Cournonsec	1 348	1 358
Cournonterral	2 825	3 016
Fabrègues	2 870	3 271
Gigean	2 657	3 039
Lavérune	1 317	1 382
Loupian	1 233	1 404
Marseillan	8 929	10 215
Mireval	1 338	1 417
Montagnac	2 089	2 218
Montbazin	1 181	1 202
Murviel les Montpellier	757	764
Pignan	3 129	3 470
Pinet	902	949
Poussan	2 395	2 615
Saussan	2 570	712
St Georges d'Orques	4 630	2 743
St Jean de Védas	724	5 110
Vias	2 684	2 691
Vic la Gardiole	968	1 942
Villeveyrac	1 683	1 691
<b>Total des abonnés</b>	<b>47 320</b>	<b>52 312</b>

### 3.4. Longueur du réseau

	2016	2017	2018	2019
Linéaire du réseau hors branchements en km	786	831	839	838

### 3.5. Performance du réseau

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

#### Rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution [%]	84,81%	88,20%	86,62%	87,17%	88,21%
Rendement moyen / 3 ans	86,54				
	87,33				
	87,33				

#### Indice des volumes non comptés =

(Estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	12,79	10,33	11,68	10,36	10,42
ILVNC moyen / 3 ans	11,60				
	10,79				
	10,82				

#### Indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	10,63	8,23	9,45	8,4	8,31
ILP moyen / 3 ans	9,44				
	8,69				
	8,71				



## Performance du réseau par commune

- Rendement du réseau

Commune	Rendement réseau IDM			
	2017	2018	2019	moy / 3 ans
Bouzigues	74,60	75,80	75,99	<b>75,46</b>
Cournonsec	81,30	68,00	67,20	<b>72,17</b>
Cournonterral	76,20	62,90	62,53	<b>67,21</b>
Fabrègues	77,40	82,50	85,65	<b>81,85</b>
Gigean	69,00	64,20	71,52	<b>68,24</b>
Lavérune	93,10	91,70	87,27	<b>90,69</b>
Loupian	80,40	59,00	71,55	<b>70,32</b>
Marseillan	73,50	76,10	80,81	<b>76,80</b>
Mireval	71,70	71,50	68,27	<b>70,49</b>
Montagnac	64,10	72,80	75,63	<b>70,84</b>
Montbazin	72,90	69,60	63,92	<b>68,81</b>
Murviel les Mtp	55,50	53,40	55,03	<b>54,64</b>
Pignan	83,70	83,60	81,49	<b>82,93</b>
Pinet	87,90	85,80	86,14	<b>86,61</b>
Poussan	79,60	85,80	76,33	<b>80,58</b>
Saussan	80,60	100,20	91,61	<b>90,80</b>
St Georges d'Orques	62,80	65,20	55,89	<b>61,30</b>
St J de Vedas	80,50	81,80	86,18	<b>82,83</b>
Vias	71,40	76,80	83,41	<b>77,20</b>
Vic la Gardiole	83,30	91,70	84,80	<b>86,60</b>
Villeveyrac	65,50	68,70	86,78	<b>73,66</b>

- Indice Linéaire de Perte

Commune	ilp - m <sup>3</sup> /km/j			
	2017	2018	2019	moy / 3 ans
Bouzigues	7,92	7,12	6,43	<b>7,16</b>
Cournonsec	6,54	12,77	11,95	<b>10,42</b>
Cournonterral	11,04	17,98	19,30	<b>16,11</b>
Fabrègues	7,95	6,14	4,71	<b>6,27</b>
Gigean	14,45	17,94	15,06	<b>15,82</b>
Lavèrune	1,92	2,24	3,50	<b>2,55</b>
Loupian	3,35	10,95	5,46	<b>6,59</b>
Marseillan	10,58	9,97	7,43	<b>9,33</b>
Mireval	8,51	7,35	9,21	<b>8,36</b>
Montagnac	11,81	6,34	7,62	<b>8,59</b>
Montbazin	9,89	11,9	14,85	<b>12,21</b>
Murviel les Montpellier	14,14	14,62	13,20	<b>13,99</b>
Pignan	5,46	5,91	6,36	<b>5,91</b>
Pinet	2,79	2,78	2,88	<b>2,82</b>
Poussan	7,31	4,98	8,69	<b>6,99</b>
Saussan	4,99	-0,04	1,78	<b>2,24</b>
St Georges d'Orques	18,81	15,91	22,46	<b>19,06</b>
St J de Vedas	7,54	6,52	5,15	<b>6,40</b>
Vias	9,65	7,09	4,67	<b>7,14</b>
Vic la Gardiole	4,64	2,49	4,35	<b>3,83</b>
Villeveyrac	9,83	6,77	3,37	<b>6,66</b>

## 4. LES TRAVAUX

### 4.1. Travaux de renforcement et renouvellement des réseaux

Dans le cadre des travaux de renouvellement des conduites et branchements d'eau potable, le Syndicat a réalisé un montant de travaux de 3 946 013 € HT sur l'ensemble de son territoire dont :

Pour le marché à bons de commande

*Groupement d'entreprise EHTP SOLATRAG ASTRUC SOLIVE*

2 394 379 €

Groupement de commande Sur les communes de Gigean et Vic la Gardiole

*Gigean, Vic la Gardiole, Poussan, Saint Jean de Védas, Vias*

253 694 €

Forage dirigé à Sète

*Gigean, Vic la Gardiole, Poussan, Saint Jean de Védas, Vias*

1 297 938 €

Le linéaire de conduite renouvelée, à l'occasion de ces travaux du marché à bons de commande et des marchés spécifiques ( Forage dirigé de sete, ZAC Embosque, Ect...) pour un coût global de 3 946 013 € HT, représente 6,35 Km sur un linéaire total de 837 km. Soit un taux de renouvellement de 0,76%.

### 4.2. Raccordement de MONTAGNAC

La première tranche du projet de sécurisation de l'adduction de la commune de Montagnac est terminée. L'alimentation de la base de BESSILES depuis le réseau de Villeveyrac au lieu-dit JOLIMONT est en fonctionnement. Le montant des travaux s'élève à 838 682 € HT

Le forage des Béluettes, qui était la principale ressource en eau de la base de Bessilles, est arrêté. Le syndicat étudie la possibilité d'abroger la DUP de ce forage.

Le syndicat a confié au Cabinet Merlin les études de la phase 2 du projet de sécurisation du bourg de Montagnac. Ces études portent sur l'implantation d'un réservoir et le tracé de la conduite d'adduction d'eau potable entre la base de Bessilles et le Bourg de Montagnac.

Le Syndicat négocie avec différents propriétaires les servitudes de passage ou l'achat de terrains pour l'implantation des ouvrages et des conduites.

### 4.3. Débitmètres

Le syndicat dans le cadre de la gestion de son réseau et afin d'améliorer le rendement de celui-ci a lancé un marché pour la mise en place de 32 débitmètres supplémentaires. Ce qui porte le nombre total de débitmètres à 103

Avec l'ensemble des équipements posés des campagnes de sectorisation sur l'ensemble du territoire permettront de mieux cerner le fonctionnement du réseau et d'améliorer la recherche de fuites.

Ces débitmètres ont été installés sur les communes suivantes :

Montagnac, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Gigean, Loupian, Marseillan, Murviels les montpellier, Pignan, Saint Georges d'Orques, Saint Jean de védas, Vic la Gardiole et Vias

Le marché a été attribué au groupement d'entreprises : EHTP, SPIE, SUEZ

Le montant du marché s'élève à 1 029 429,04 € HT. La fin des travaux et programmée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

### 4.4. Raccordement de Vias

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de VIAS a transféré la compétence Eau au Syndicat.

La commune est actuellement approvisionnée en eau potable par les captages de Font Longue situés au pied du château d'eau, en centre-ville, ainsi que par les captages situés sur la route de Farinette-plage pour le secteur Vias-plage. Ces forages sont situés sur la ressource de la nappe ASTIENNE qui fait l'objet d'un PGRE du fait de sa vulnérabilité et sa surexploitation

Le projet a pour objectifs :

- D'une part, de sécuriser l'alimentation de la commune.
- D'autre part, de réduire les volumes de prélèvements sur les forages de Vias village et Vias plage en raccordant le réseau de distribution d'eau potable de Vias au réseau d'adduction d'eau du syndicat.

Ce projet doit répondre aux prescriptions du PGRE et de la procédure de révision administrative d'ouvrage de prélèvement d'eau initiée par la DDTM. Ce raccordement permet de substituer une partie de la ressource issue de la nappe de l'Astien par les ressources du Syndicat que sont l'Hérault, les forages karstiques et l'eau issue du réseau Aqua Domitia (BRL)

Le Syndicat étudie les différents tracés pour interconnecter le réseau de la commune de Vias au réseau d'adduction de Syndicat (Boucle SUD)

Le raccordement représente 10,80 km de conduite pour un montant prévisionnel 9,30 M€ dont 8,45 M€ pour les travaux. Le Syndicat se rapproche des partenaires financiers pour une éventuelle participation au projet.

Les études complémentaires sont en cours : Etudes environnementales, topographie, archéologie, Geotechnique

De plus Le Syndicat avec le Cabinet merlin et le bureau d'études EURYECE négocie avec différents propriétaires les servitudes de passage ou l'achat de terrains pour l'implantation des conduites des ouvrages nécessaire a ce projet.



## 4.5. Doublement de l'usine G. DEBAILLE

Dans le cadre de la mise à jour de son schéma directeur de Production et d'Adduction d'eau potable, le syndicat, afin de répondre aux besoins futurs à l'horizon 2040, doit réaliser le doublement de l'usine G. DEBAILLE à Fabrègues. La production d'eau potable de l'usine actuelle de 30 000 m<sup>3</sup>/j passera à 60 000 m<sup>3</sup>/j.

Le Cabinet Merlin réalise les études de maîtrise d'œuvre de cette extension qui comprend :

- Le doublement de l'usine
- Les conduites de raccordement aux réseaux d'adduction du Haut, Moyen et Bas Service
- Un réservoir d'équilibre (augmentation de la capacité de stockage)

Le montant prévisionnel des études de maîtrise d'œuvre (AVP) s'élève à 234 420,00 € pour un montant prévisionnel de travaux de 26,00 M€ HT.

Les études environnementales, topographie, archéologie, sont lancées. La restitution est prévue pour 2020.

Le Syndicat négocie avec différents propriétaires les servitudes de passage ou l'achat de terrains pour l'implantation des ouvrages et des conduites.

## 4.6. Projet des siphons de SETE

Dans le cadre du renouvellement des siphons de SETE, le syndicat, a lancé une consultation d'entreprises pour la réalisation d'un forage dirigé sous les quartiers de la Plagette et la pointe courte à Sète.

Le projet a été transmis aux services Maritimes, Portuaires ainsi que le service Route du Département et la SNCF, afin de recueillir leurs avis sur le Projet.

Suite à la demande de Subvention auprès des services de l'agence de l'eau, ce dossier est éligible. Le montant de la subvention est de 925 606 € pour un montant prévisionnel de travaux de 1 246 608 € HT.

Le marché est attribué

- Pour le lot 1 : Forage dirigé entreprise SUBTERRA pour un montant prévisionnel de 956 150,00 € HT
- Pour le lot 2 : Conduites et Raccordements groupement d'entreprises EHTP, SPIE pour un montant prévisionnel de 316 207,14 € HT

Les travaux ont débutés au mois d'octobre 2018, soit après la saison estivale. Les travaux ce sont terminés fin 2019.

Au cours de l'exécution du marché, le maître d'ouvrage a apporté des modifications au projet initial.

### Pour le lot N°1 :

De nouvelles contraintes ont été imposées par la Commune de SETE sur les conditions de réalisation du forage dirigé. Ainsi, Syndicat a souhaité changer la position du puits d'entrée afin de diminuer les impacts du chantier sur la circulation routière et sur la route départementale.

Ces modifications, à l'initiative du Syndicat, ont des conséquences sur les travaux qui doivent être réalisés par la société SUBTERRA et d'une manière générale, sur le marché conclu avec la société SUBTERRA. En effet, les modifications ont pour effet :

- La réalisation de travaux supplémentaires indispensables et non prévus au marché de travaux, à savoir, la réalisation d'un forage tarière intermédiaire ;
- La mise en cohérence de certaines prestations prévues dans les documents du marché, et notamment la réduction de certaines prestations qui se sont avérées plus adaptées, voire inutiles, en raison des contraintes, nouvelles, imposées par le maître d'ouvrage ;
- L'augmentation des délais contractuels afin d'intégrer les délais de réalisation des travaux supplémentaires indispensables et non prévus au marché.

Ces travaux n'ont pas d'incidence financière sur le montant du Lot n°1 du Marché.

**Pour le lot N°2 :**

Lors de l'exécution des travaux de raccordement sur la route de Sète, un aléa est venu compromettre la bonne exécution du marché. En effet, un câble inconnu et non répertorié par les concessionnaires a été découvert.

La gestion de cet aléa a entraîné la réalisation de prestations supplémentaires non prévues au marché et indispensables à la réalisation des travaux, prévus au marché.

C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées aux fins de conclure un avenant au marché afin de définir le prix permettant de rémunérer l'entreprise pour les prestations réalisées dans le but de gérer cet aléa et de modifier le délai contractuel d'exécution des travaux,

Objet du lot n°2.

- Le délai contractuel est augmenté de 1 mois. Il est porté à 4 mois.
- L'incidence financière de l'avenant est :

<b>Lot n°2 : CANALISATIONS</b>		
	<b>DGD</b>	<b>marché</b>
<b>Groupement EHTP-SPIE</b>		
RACCORDEMENT Ø600 ROUTE DE BALARUC	162 617,85 Euros	162 766,10 Euros
RACCORDEMENT Ø600 RUE DES CHANTIERS	153 124,62 Euros	153 441,04 Euros
PV CABLE INCONU	14 940,00 Euros	avenant n°1
<b>TOTAL HT DES TRAVAUX</b>	<b>330 682,47 Euros</b>	<b>316 207,14 Euros</b>
<b>delta</b>	<b>14 475,33 Euros</b>	<b>4,58%</b>

## 4.7. Renforcement de l'Adduction de COURNOSEC

Dans le cadre de l'alimentation de la commune de COURNOSEC et suite aux réunions de travail avec notre société fermière (SUEZ), il s'avère nécessaire de renforcer l'adduction de la commune.

Le syndicat a confié au cabinet merlin la maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant prévisionnel des études s'élève à 31 875 €HT.

Des achats de terrains et des servitudes de passage sont négociés avec les propriétaires afin de finaliser le tracé des conduites. La SAFER et le bureau d'études EURYECE assistent le Syndicat dans cette démarche.

De plus, le syndicat travaille en coordination avec les services de Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de la requalification de la RD 5. Le tracé projeté de la conduite d'adduction croisant cette route départementale, la coordination des travaux est rendue nécessaire.

## 4.8. Schéma Directeur AEP

Suite à la nouvelle législation sur les économies d'eau et le rendement des réseaux d'eau potable, le Syndicat a réalisé les schémas directeurs de distributions d'eau potable des communes suivantes :

- Fabrègues, Gigean, Montbazin, Poussan, Montagnac, Pinet, Bouzigues, Loupian, Villeveyrac, Vic la Gardiole Marseillan et Mireval

Sont en cours d'élaboration par les bureaux d'études MERLIN et ENTECH les schémas directeurs AEP des communes de :

Communes	Montant € HT	Date de fin d'études
Saint de Védas	40 833,60	1 <sup>er</sup> semestre 2021
Saussan	28 204,20	1 <sup>er</sup> semestre 2021
Cournonsec	29 365,20	1 <sup>er</sup> semestre 2021
Cournonterral	36 069,00	1 <sup>er</sup> semestre 2021
Lavérune	29 365,20	1 <sup>er</sup> semestre 2021
Pignan	30 057,50	1 <sup>er</sup> semestre 2021
St Georges d'Orques	26 161,50	1 <sup>er</sup> semestre 2021
Murviel les Montpellier	23 503,50	1 <sup>er</sup> semestre 2021

La mise à jour du schéma de Production est d'adduction d'eau potable est en cours. La restitution est programmée après la validation des schémas en cours, soit fin 2020

## 4.9. Mise en place d'un SIG

Le Syndicat a mis en place un Système d'Information Géographique couplé à une gestion Patrimoniale de ses réseaux.

Le cabinet Merlin assiste le Syndicat dans cette démarche.

Cette étude permettra d'établir un programme pluriannuel de renouvellement des conduites de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire du Syndicat.



La restitution de cette étape est programmée pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

## 4.10. Diagnostic Réservoirs

Le Syndicat dans le cadre de la gestion de son patrimoine, a lancé une campagne d'osculation des bétons armés des réservoirs du Syndicat. La restitution du diagnostic final met en évidence la vétusté et la nécessité d'intervention sur les réservoirs de Villeveyrac, Loupian, Murviel les Montpellier, Agde, Balaruc, Fabrègues, Gigean, Pignan, Saint Georges d'orques et Poussan.

Le syndicat a lancé un marché de travaux pour la réhabilitation du réservoir du Mont Saint Loup à AGDE

Le marché est attribué

- Pour le lot 1 : Génie Civil - Etanchéité au groupement d'entreprises BUESA STRAS SOLATRAG pour un montant prévisionnel de 743 611,50 € HT
- Pour le lot 2 : Electricité, Automatismes à l'entreprise SPIE pour un montant prévisionnel de 81 202,33 € HT
- Pour le lot 3 : Equipements hydrauliques et serrurerie à l'entreprise CAMPAGNOL pour un montant prévisionnel de 483 287,00 € HT

Au cours de l'exécution du marché, le maître d'ouvrage a apporté des modifications au projet initial.

### **Pour le lot N°1 :**

Lors de la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires et des adaptations ont dû être opérées au marché initial.

Elles sont liées à des optimisations techniques et financières ou à des aléas de chantier.

Ces prestations supplémentaires ou modificatives ont été nécessaires pour l'exécution des travaux prévus au marché initial et permettre le bon achèvement de l'ouvrage.

L'avenant a pour objet :

- De notifier les prix nouveaux nécessaires à l'exécution des adaptations techniques du projet ne pouvant pas être séparé du marché initial ; (Terrassements talus au-dessus réservoir 5 000 m3, Construction d'un acrotère béton pour réservoir 5 000 m3 et 15 000 m3, Remplacement des clôtures périphériques et du protail d'entrée,...)
- De notifier le réajustement du quantitatif ;
- De notifier une prolongation du délai d'exécution des travaux prévus à l'article 4 « Délais d'exécution des travaux » de l'Acte d'Engagement du marché.

Les prestations supplémentaires ou modificatives entraînent une augmentation du montant du marché initial.

Le montant de la plus-value objet du présent avenant s'élève à 61 277,82 € HT, soit environ +8,2 % du marché. Le nouveau montant du marché est porté à 804 889,32 € HT soit 965 867,18 € TTC.

Le délai contractuel est augmenté de 5 mois. Il est donc porté à 11 mois.



### **Pour le lot N°2 :**

L'adaptation de certaines prestations prévues au marché a été nécessaire pour répondre aux dernières obligations de sécurisation des installations d'eau potable et aux nouvelles recommandations de l'ARS et l'ASTEE dans le cadre la protection des ouvrages vulnérables.

De plus au vu de la dangerosité de manipulations des vannes de vidange, le Syndicat a décidé la motorisation de 2 vannes.

Les adaptations des prestations entraînent une augmentation du montant du marché initial et du délai

Le montant de la plus-value objet du présent avenant s'élève à 12 215,33 € HT, soit environ +17,7% du marché. Le nouveau montant du marché est porté à 81 202,33€ HT soit 97 442,80 € TTC.

Le délai contractuel est augmenté de 2 mois. Il est donc porté à 8 mois.

### **Pour le lot N°3 :**

Lors de la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires et des adaptations ont dû être opérées au marché initial.

Elles sont liées à des optimisations techniques et financières ou à des aléas de chantier.

Ces prestations supplémentaires ou modificatives ont été nécessaires pour permettre le bon achèvement de l'ouvrage et pour améliorer la sécurité des installations en supprimant des équipements dégradés et dangereux pouvant également compromettre la qualité de l'eau potable.

L'avenant a pour objet :

- D'arrêter les prix de ses prestations supplémentaires ou modificatives ;
- De prolonger le délai d'exécution des travaux prévus à l'article 4 « Délais d'exécution des travaux » de l'Acte d'Engagement du marché.

Le montant de la plus-value objet du présent avenant s'élève à 43 313,00 € HT, soit environ +9,8 % du marché. Le nouveau montant du marché est porté à 483 287,00 € HT soit 579 944,40 € TTC.

Le délai contractuel est augmenté de 6 mois. Il est donc porté à 12 mois.

### **Travaux à venir**

Le syndicat a lancé une consultation pour la rénovation du réservoir de Marseillan. L'attribution est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Le marché est décomposé en 2 lots

- Lot 1 : Génie Civil – Etanchéité – Réseaux divers
- Lot 2 : Menuiserie – Serrurerie – Electricité – Contrôle d'accès

## 4.11. Les ressources

### Le Bouldou

La procédure de DUP est terminée. Les périmètres de protection et le dossier réglementaire pour l'autorisation de mettre en distribution l'eau provenant du forage sont validés par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2012.

Afin de se conformer aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, le syndicat a lancé un marché de travaux des travaux.

Ce marché, qui comporte 2 lots, a été attribué :

- Pour le Lot 1 : Génie Civil à l'entreprise Bâtisseurs Durable pour un montant prévisionnel de travaux de 263 645,50 € HT.

Il comprend :

- la construction d'une unité de traitement des eaux issues du forage du Bouldou.
- La réhabilitation de la chambre des vannes du réservoir existant (reprise des enduits, amélioration des évacuations. et création d'ouvertures, ...)
- La reprise des sécurités actives et passives sur le site du réservoir (accessibilité aux Cuves, clôtures extérieures, portail d'accès ...).
- La reprise des sécurités actives et passives sur le site du forage du Bouldou (Dalle extérieur, clôture, ...)
- Des Travaux annexes d'aménagement.

- Pour le Lot 2 : Equipements électromécanique au groupement d'entreprises SPIE Campagnol pour un montant prévisionnel de travaux de 403 127,19 € HT

Il comprend :

- la télégestion inter-sites : unité de traitement des eaux - forage du Bouldou – télégestion du Syndicat.
- La réhabilitation de la chambre des vannes du réservoir existant (canalisations, équipements hydrauliques, ...)
- La reprise des sécurités actives et passives sur le site du réservoir (contrôle d'accès vidéosurveillance, ...).
- La reprise des sécurités actives et passives sur le site du forage du Bouldou (contrôle d'accès vidéosurveillance, ...)
- La réalisation d'aménagement sur le forage avec pose d'un variateur et réalisation d'un by-pass automatisé.
- La réalisation de travaux sur les conduites extérieures au niveau du réservoir et mise en place d'un débitmètre.
- Des Travaux annexes d'aménagement.

La durée estimative des travaux est de 12 mois.

### Les Pesquiers

Les syndicat dans le cadre de sa politique de diversification de la ressource en Eau, travaille depuis plusieurs années sur une nouveau site de production : les forages dits des Pesquiers situés sur la nappe d'accompagnement du fleuve Hérault, en amont du site de production André Filliol à Florensac.

Le champ captant des Pesquiers a été créé pour compenser l'arrêt des puits 4 et 5 du champ captant de Filliol trop vulnérables vis-à-vis d'une pollution accidentelle sur l'autoroute A9.

Des blocages au niveau de l'autorisation de prélèvement n'ont jamais permis à la procédure d'aboutir notamment à cause de l'étude volumes prélevables sur la nappe de l'Hérault qui concluait que la ressource était déficitaire et en

l'absence de bilan besoins-ressources global à l'échelle du SBL justifiant des compléments, notamment en période estivale.

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du fleuve Hérault (PGRE) a été approuvé en septembre 2018 par la Commission locale de L'eau du Fleuve Hérault (CLE) et permet au SBL de bénéficier, lorsque les besoins du milieu le permettent, de 200 000 m<sup>3</sup> en provenance d'un lâcher du barrage du Salagou (en période estivale) soit environ un volume de pointe de 20 000 m<sup>3</sup>/j.

Par ailleurs, le SDAEP qui était en attente des besoins des communes du territoire de la Métropole de Montpellier ont été repris. Les besoins à l'échelle du SBL sont disponibles pour justifier des prélèvements supplémentaires demandés.

En complément de ce dossier, le syndicat travaille suite à la contractualisation avec la société BRL de la mise à disposition d'un volume d'eau brute de 250 l/s à l'augmentation des débits de pompage dans la nappe d'accompagnement de l'Hérault au droit du champ captant des Pesquiers.

La DUP actuelle du champ captant de Florensac (station « André Fillol ») fixe un débit maximum de prélèvement dans la nappe d'accompagnement. C'est dans ce contexte qu'il est étudié l'injection d'eau brute issue du BRL dans le fleuve Hérault. En effet, au vu des échanges entre la nappe et le cours d'eau, cette injection permettrait la compensation des volumes prélevés par les volumes injectés.

Le sujet de l'injection d'eau de BRL dans l'Hérault est en cours d'étude mais au vu des délais de mise en œuvre, le SBL n'attendra pas sa réalisation pour relancer la DUP des Pesquiers.

Le cabinet Merlin et le bureau d'études EURYECE sont en charge de ce dossier. Le montant prévisionnel des études s'élève à 48 507,50 € HT.

### **Le forage de la plaine à Montagnac**

L'alimentation de la commune de Montagnac est assurée depuis le Champ captant de la Plaine qui exploite la nappe alluviale de l'Hérault.

Ce champ captant est actuellement composé de deux ouvrages de captage :

- Le puits Plaine Ouest (ouvrage principal)
- Le puits Plaine Est (ouvrage secondaire).

qui sont régularisés par l'arrêté préfectoral N°2012-II-719 du 18 juin 2012.

Conformément à cet arrêté, le Syndicat a réalisé les investigations et les démarches pour obtenir les autorisations nécessaires et réaliser les travaux relatifs à ce nouveau forage dit « F3 ».

Un dossier préparatoire à l'avis de l'hydrogéologue agréé pour le nouveau forage a été déposé auprès des service de l'état (ARS) pour un forage de secours « F3 », afin de finaliser la procédure de DUP des forages de la plaine à Montagnac,

Le Bureau d'études ENTECH est en charge du projet de réalisation du forage définitif et la réhabilitation du forage existant pour un montant d'honoraire estimatif de 6 615,00 € HT.

L'enquête publique pour cette DUP est programmée pour fin 2020 début 2021.

## Forages de la commune de VIAS

La commune de Vias est actuellement alimentée en eau potable à partir de 2 sites de production en cours de régularisation administrative.

- Le forage du château d'eau (P3) et le forage de Secours (P4). pour le Vias village
- Le forage P2 et le forage P2S du site la Farinette pour Vias plage

Ces forages sont situés sur la ressource de la nappe ASTIENNE qui fait l'objet d'un PGRE du fait de sa vulnérabilité et sa surexploitation.

Le syndicat afin de régulariser la situation, actuelle, a missionné le Bureau d'Etudes ENTECH pour un montant d'honoraire estimatif de 20 000 € HT :

- Pour l'élaboration du dossier de déclaration d'utilité publique.
- Pour l'élaboration du dossier d'autorisation de traitement et de distribution

## Achat de terrains pour la protection de la ressource

Dans le cadre de la protection de la ressource et de la réalisation de ses travaux, le Syndicat se porte acquéreur de terres situées sur les communes de Florensac, Bessan, Vias, Pignan, Villeveyrac, Montagnac et Fabrègues.

Honoraires Notaire et Bureau d'études pour l'Achat et les servitudes de passage. : 22 807,37 € HT

Terrains acquis au cours de l'année 2019 par le syndicat.

Projet	Parcelles	Surfaces	Montant
<i>Sécurisation sites de production Florensac</i>			
	ACHAT PARCELLES B060-068-069	12 185	11 815,00
<i>Raccordement Vias - Bessan</i>			
	BESSAN AV-N°70	3 753	6 755,40
	ACHAT PARCELLES AV 77-78-79 / RACCORDEMENT VIAS	5 387	6 400,00
	ACHAT PARCELLES AV 65-68 / RACCORDEMENT VIAS	452	952,20
	ACHAT PARCELLE BN 38 / RACCORDEMENT VIAS / INDIVISION STOBNICKI	390	266,66
	ACHAT PARCELLE BN 38 / RACCORDEMENT VIAS / INDIVISION STOBNICKI		266,66
	ACHAT PARCELLE BN 38 / RACCORDEMENT VIAS / INDIVISION STOBNICKI		266,66
	ACHAT PARCELLE BN 38 / RACCORDEMENT VIAS / INDIVISION STOBNICKI		200,02
	ACHAT PARCELLE AV 258 BESSAN / Raccordement alimentation VIAS	403	725,40
<i>Sécurisation de Montagnac</i>			
	ACHAT PARCELLE MONTAGNAC - ZI 7	7 412	13 341,60
<i>Doublement de l'usine G. DEBAÏLLE – Fabrègues</i>			
	ACHAT PARCELLES CM15+CE65-CE66 ( PONTIER/SBL) -	110 305	55 000,00

